

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 6-10 juin 2011

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

**Point 12 de l'ordre du
jour**

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2011/12
9 mai 2011
ORIGINAL: ANGLAIS

PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2011-2012

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.WFP.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnées ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

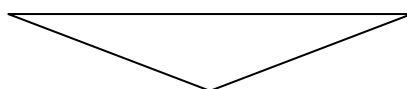
Secrétaire du Conseil d'administration: Mme E. Joergensen tél.: 066513-2603

Chef de l'Unité de la traduction et de la documentation: Mme M.-F. Perez tél.: 066513-2638

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

1. Depuis 2005, le Programme de travail pour l'exercice biennal est soumis au Conseil à sa première session ordinaire et à sa session annuelle pour information et à sa deuxième session ordinaire pour approbation. Le présent document est soumis au Conseil pour information.
2. Le Programme de travail est un document qui évolue et qui est périodiquement mis à jour sur la base des informations fournies par le Secrétariat et les membres du Conseil; il est aussi examiné régulièrement par le Bureau.

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil prend note du document intitulé "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2011–2012" (WFP/EB.A/2011/12) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2011–2012**

EB.1/2011 (14-16 février)	EB.A/2011 (6-10 juin)	EB.2/2011 (14-17 novembre)
<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Élection du Bureau ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Questions stratégiques actuelles et futures 	<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive 	<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive
<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2010 (A) 	<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur les résultats de 2010 (A) ➤ Point sur la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de bons d'alimentation et de transferts monétaires (A) ➤ Élaboration des politiques du PAM (A) ➤ Cadre de contrôle et politique concernant la communication des rapports (A) ➤ Solutions durables au problème de la faim mises en œuvre par le PAM au profit des populations exposées à l'insécurité alimentaire chronique: état de la stratégie de transfert des responsabilités (I) ➤ Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I) ➤ Le changement climatique et la faim: Vers une politique du PAM en matière de changement climatique (I) ➤ Point sur la mise en œuvre de la politique du PAM en matière d'alimentation scolaire (I) 	<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I) ➤ Politique du PAM en matière de réduction des risques de catastrophe (A)
<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Quatrième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (A) ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations du PAM en Somalie (E) et réponse de la direction (E) ➤ Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2010 à juin 2011 (I) 	<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes annuels vérifiés de 2010 (A) ➤ Examen du cycle du Plan de gestion (A) ➤ Rapport annuel du Comité d'audit (E) ➤ Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E) ➤ Rapport de l'Inspecteur général (E) ➤ Analyse coûts-avantages de WINGS II (I) ➤ Cinquième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (I) ➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général) (I) ➤ Point sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes relatives aux opérations du PAM en Somalie (I) 	<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2012-2013 (A) ➤ Achat de services de transport terrestre: rapport du Commissaire aux comptes (E) et réponse de la direction (E) ➤ Gestion des budgets des programmes: rapport du Commissaire aux comptes (E) et réponse de la direction (E) ➤ Initiatives prises par le PAM pour améliorer l'efficacité de ses opérations (E) ➤ Mécanisme d'achat anticipé (I)
<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Mali (2003-2009) et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes d'alimentation scolaire au Cambodge et réponse de la direction ➤ Évaluation pluridonateurs de l'appui aux activités visant à prévenir les conflits et à consolider la paix menées au Sud-Soudan depuis 2005 (I) 	<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur l'évaluation en 2010 et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation stratégique du rôle du PAM en matière de protection sociale et de filets de sécurité et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'appui apporté par le PAM au programme d'alimentation scolaire en Côte d'Ivoire et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact du programme d'alimentation scolaire en Gambie et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Rwanda et réponse de la direction 	<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluation stratégique de l'aide à l'agriculture et à la commercialisation des produits agricoles en Ouganda et réponse de la direction ➤ Évaluation stratégique du programme Achats au service du progrès et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Haïti et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Kenya et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Yémen et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée en Éthiopie réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des

EB.1/2011 (14-16 février)	EB.A/2011 (6-10 juin)	EB.2/2011 (14-17 novembre)
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I) 	<p>Nations Unies pour les réfugiés et le PAM et réponse de la direction</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact du programme d'alimentation scolaire au Bangladesh et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence 10270 (Sauver des vies et améliorer la nutrition au Niger) et réponse de la direction
<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cambodge 200202 ➤ Timor-Leste 200185 ➤ République-Unie de Tanzanie 200200 <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Burkina Faso 200163 ➤ Zambie 200157 	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bangladesh 200243 ➤ Éthiopie 200253 ➤ Ghana 200247 ➤ Honduras 200240 ➤ Indonésie 200245 ➤ République démocratique populaire lao 200242 ➤ Mauritanie 200251 ➤ Sénégal 200249 <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cambodge 200202 ➤ Timor-Leste 200185 ➤ République-Unie de Tanzanie 200200 	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Rapport de situation sur le programme de pays Ouganda 108070 (2009-2014) (I)</p> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Malawi ➤ Mozambique <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bangladesh ➤ Éthiopie ➤ Ghana ➤ Honduras ➤ Indonésie ➤ République démocratique populaire lao ➤ Mauritanie ➤ Sénégal
<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Côte d'Ivoire (alimentation scolaire) 107590 ➤ Programme de pays Éthiopie 104300 ➤ Projet de développement Rwanda 106770 ➤ Programme de pays Ouganda 108070 <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Haïti 108440 	<p><i>Projets soumis au Conseil pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de pays Mali 105830 <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Kenya 200174 ➤ Niger 200051 <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ République centrafricaine (alimentation scolaire) ➤ Tchad (alimentation scolaire) ➤ Haïti (alimentation scolaire) ➤ Sao Tomé-et-Principe ➤ Yémen (alimentation scolaire) <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de pays Égypte ➤ Programme de pays Guinée ➤ Libéria ➤ Programme de pays Madagascar <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tchad ➤ Colombie ➤ Éthiopie ➤ République-Unie de Tanzanie <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sri Lanka

EB.1/2011 (14-16 février)	EB.A/2011 (6-10 juin)	EB.2/2011 (14-17 novembre)
<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2010) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO 	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2010) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive e) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1^{er} janvier–31 décembre 2010) 	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} janvier–30 juin 2011) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO
<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Répartition des sièges du Conseil d'administration (A) ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2011-2012 (I) 	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2011-2012 (I) 	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012-2013 (A)
<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E) ➤ Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (I) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 (E) ➤ Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I) ➤ Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Étude sur le recours à des consultants au PAM (I) ➤ Rapport du PAM sur la sécurité (I) ➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM – Plan d'action (I) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (E) ➤ Stratégie conjointe de la FAO et du PAM en matière de systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle
<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2010 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2011 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2011 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>
<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (I) 	<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur la visite conjointe aux Philippines des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM (I) 	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2011–2012**

EB.1/2012 (13–17 février)	EB.A/2012 (4–8 juin)	EB.2/2012 (5–9 novembre)
<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Élection du Bureau ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Questions stratégiques actuelles et futures 	<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive 	<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive
<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2011 (A) ➤ Politique en matière de nutrition (A) ➤ Politique en matière de protection (A) ➤ Note d'information faisant le point de l'application de la politique en matière de problématique hommes-femmes (I) 	<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur les résultats de 2011 (A) ➤ Point de la situation concernant la politique en matière de protection sociale (A) ➤ Examen à mi-parcours du Plan stratégique (2008-2013) (E) ➤ Examen des catégories d'activités: suite donnée aux orientations (E) 	<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I)
<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponse de la direction du PAM (E) ➤ Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2012-2013 (I) 	<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes annuels vérifiés de 2011 (A) ➤ Nomination des membres du Comité d'audit (A) ➤ Rapport annuel du Comité d'audit (E) ➤ Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E) ➤ Rapport de l'Inspecteur général (E) ➤ Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2012-2013 (I) ➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général) (I) 	<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponse de la direction (E) ➤ Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2012-2013 (I)
<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluation stratégique des partenariats et réponse de la direction ➤ Évaluation stratégique des changements initiés par le PAM pour surmonter les problèmes liés à la faim et réponse de la direction ➤ Évaluation stratégique du rôle joué par le PAM dans la mise en œuvre de solutions durables au problème de la faim et réponse de la direction ➤ Évaluation de la politique du PAM en matière d'alimentation scolaire et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Yémen réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM 	<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur l'évaluation en 2011 et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Zimbabwe (2006-2010) et réponse de la direction 	<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluation de la stratégie du PAM concernant le secteur privé et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Tchad réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Rwanda réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM et réponse de la direction
<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Malawi ➤ Mozambique 	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bolivie ➤ Cameroun ➤ Égypte ➤ Guinée 	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bolivie ➤ Cameroun ➤ Égypte ➤ Guinée

EB.1/2012 (13–17 février)	EB.A/2012 (4–8 juin)	EB.2/2012 (5–9 novembre)
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inde ➤ Madagascar ➤ Mali ➤ Népal ➤ Nicaragua ➤ Rwanda ➤ Sierra Leone ➤ Sri Lanka 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inde ➤ Madagascar ➤ Mali ➤ Népal ➤ Nicaragua ➤ Rwanda ➤ Sierra Leone ➤ Sri Lanka
<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gambie ➤ Kirghizistan (alimentation scolaire) <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Éthiopie (réfugiés) <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bhoutan ➤ Guinée-Bissau (alimentation scolaire) <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Kenya (terres arides et semi-arides) ➤ Zimbabwe <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p>
<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2011) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO 	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2011) (I)</i></p> <p>a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>e) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1^{er} janvier au 31 décembre 2011)</p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} janvier–30 juin 2012) (I)</i></p> <p>a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO</p>
<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012-2013 (I) 	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012-2013 (I) 	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014 (A)
<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 (E) ➤ Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I) ➤ Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (I) ➤ Rapport du PAM sur la sécurité (I) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (E)

EB.1/2012 (13–17 février)	EB.A/2012 (4–8 juin)	EB.2/2012 (5–9 novembre)
RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2011 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2012 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2012 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
QUESTIONS DIVERSES ➤ Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (I)	QUESTIONS DIVERSES	QUESTIONS DIVERSES

**PROGRAMME DE TRAVAIL ANNOTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2011–2012**
(présenté par sujet et par session)

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

EB.1/2011 (14–16 février)

- *Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2010 (A)*

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par le PAM à son Conseil d'administration et à ses organes de tutelle (2004/EB.A/11), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports annuels présentés par les fonds et programmes des Nations Unies au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document. Ce rapport est présenté au Conseil pour approbation.

EB.A/2011 (6–10 juin)

- *Rapport annuel sur les résultats de 2010 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir." La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1—Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance) prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2010 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

- *Point sur la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de bons d'alimentation et de transferts monétaires (A)*

Ce document a pour objet de mettre à jour la politique en matière de bons d'alimentation et de transferts monétaires adoptée en 2008 en tenant compte de l'expérience de la mise en œuvre d'interventions reposant sur ces modalités que le PAM s'est forgée dans l'intervalle, et de recenser les principaux enjeux, perspectives et enseignements qui se sont dégagés à la faveur de leur exécution. Il est soumis au Conseil pour approbation.

- *Élaboration des politiques du PAM (A)*

Comme suite aux concertations tenues à ce sujet par le Bureau du Conseil d'administration en 2009 et 2010, le Conseil a demandé qu'un document consacré à l'élaboration des politiques lui soit soumis pour approbation. Le présent document, soumis pour approbation, se divise en deux parties. La première partie fournit une vue d'ensemble de la façon dont les politiques sont élaborées, mises en œuvre, évaluées et actualisées. Elle comporte un diagramme qui fait apparaître les différentes étapes et les facteurs déterminants du processus d'élaboration des politiques du PAM, et indique comment les politiques et les programmes du PAM sont établis conformément au processus d'élaboration des politiques en vigueur dans l'ensemble du système des Nations Unies. La deuxième partie explique comment les documents sont classés en vue d'être présentés au Conseil.

- *Cadre de contrôle et politique concernant la communication des rapports (A)*

À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil a prié le Secrétariat d'élaborer une politique détaillée en matière de contrôle prévoyant notamment des procédures relatives à la communication des rapports internes. Cette politique énoncera notamment les principes et caractéristiques se rapportant à l'efficacité du contrôle, et définira les rôles et responsabilités en matière de contrôle, les mécanismes institutionnels, les normes professionnelles en matière de contrôle interne, les mécanismes de communication de l'information concernant le contrôle, et les ressources nécessaires pour garantir l'efficacité du contrôle institutionnel. Ce document est soumis au Conseil pour approbation.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et du Comité financier de la FAO.

- *Solutions durables au problème de la faim mises en œuvre par le PAM au profit des populations exposées à l'insécurité alimentaire chronique: état de la stratégie de transfert des responsabilités (I)*

Ce document, soumis pour information, répertorie les programmes à plus long terme qui font partie du portefeuille d'activités du PAM mais ne comportent pas de stratégie de transfert des responsabilités clairement définie. Il décrit les mesures qui sont prises pour doter ces programmes d'une stratégie de transfert des responsabilités cohérente en partenariat avec le gouvernement et d'autres parties prenantes, dans le but de mettre en œuvre des solutions durables ou des solutions plus adaptées aux problèmes que connaissent les populations chroniquement exposées à l'insécurité alimentaire.

- *Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I)*

À sa première session ordinaire de 2003, le Conseil a demandé à être tenu au courant chaque année de l'état d'avancement des activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida et des relations avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Ce point de la situation est soumis au Conseil pour information.

- *Le changement climatique et la faim: Vers une politique du PAM en matière de changement climatique (I)*

À la suite de la consultation informelle et du séminaire rassemblant des spécialistes de ces questions organisés en 2009, et prenant acte de l'existence de liens entre le changement climatique, la faim et la malnutrition, les membres du Conseil ont prié le Secrétariat de fournir un complément d'information en ce qui concerne les modalités de la contribution que le PAM apporte aux efforts entrepris à l'échelle planétaire pour pallier les répercussions du changement climatique dans le domaine de la faim et la dénutrition. Ce document, qui est soumis pour information, renseigne le Conseil sur la manière dont le PAM peut contribuer à aider les gouvernements et les communautés à instaurer la sécurité alimentaire sur fond de changements climatiques. Le PAM dispose d'importants avantages comparatifs grâce à son expérience dans le domaine des interventions en matière de sécurité alimentaire propres à appuyer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe.

- *Point sur la mise en œuvre de la politique du PAM en matière d'alimentation scolaire (I)*

Le Secrétariat soumet au Conseil, pour information, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique d'alimentation scolaire, qui vise à appuyer les mesures prises à l'échelle mondiale et nationale pour transposer les programmes d'alimentation scolaire à une plus grande échelle et accroître leur qualité et leur viabilité, en mettant l'accent sur l'appui à l'exécution, la promotion d'une réflexion stratégique et les partenariats, la sensibilisation et la mobilisation de ressources à l'échelle mondiale.

EB.2/2011 (14–17 novembre)

- *Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. La première "Synthèse des politiques générales du PAM" a été présentée au Conseil à sa session annuelle de 2002. La présente mise à jour, soumise pour information, inclut les politiques que le Conseil a examinées en 2010–2011.

- *Politique du PAM en matière de réduction des risques de catastrophe (A)*

Ce document offre une mise à jour du document intitulé "Politique du PAM en matière de réduction des risques de catastrophe", présenté au Conseil pour examen en février 2009. Il tient compte de l'expérience récente du PAM ainsi que des observations formulées à l'occasion d'une série de consultations régionales au cours desquelles les contributions de plus de 190 organisations avaient été réunies. Il vise à répertorier les principaux problèmes et enseignements liés à la mise en œuvre, ainsi qu'à préciser le rôle du PAM et son avantage comparatif pour ce qui est d'appuyer l'action menée en faveur de la réduction des risques de catastrophe. Ce document est soumis au Conseil pour approbation.

EB.1/2012 (13–17 février)

- *Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2011 (A)*

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par le PAM à son Conseil d'administration et à ses organes de tutelle (EB.A/2004/11), le rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités mises en œuvre par l'ensemble du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports présentés par les fonds et programmes des Nations Unies au Conseil économique et social et tient compte des observations formulées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document. Ce rapport est présenté au Conseil pour approbation.

➤ *Politique en matière de nutrition (A)*

Lors de consultations informelles tenues le 1^{er} juillet 2010, le Conseil a prié le Secrétariat de présenter une politique détaillée en matière de nutrition, notant qu' hormis le rapport intitulé "Approche du PAM pour l'amélioration de la nutrition" qu'il était en train d'examiner, tous les documents d'orientation sur la question remontaient à 2004. La nouvelle politique, qui sera soumise au Conseil pour approbation, donnera une vue d'ensemble détaillée des mesures prises par le PAM dans le domaine de la nutrition. Elle couvrira les activités menées dans le cadre des situations d'urgence, des secours, du redressement et du développement, et prévoira des interventions curatives et préventives, l'accent étant placé sur les groupes vulnérables. Cette politique remplacera tous les documents précédents.

➤ *Politique en matière de protection (A)*

On attend de plus en plus des organismes d'aide humanitaire qu'ils soient conscients de la nécessité de protéger les populations bénéficiaires et de contribuer à cette protection, dans la mesure du possible. Le document de politique générale du PAM sur cette question s'efforcera donc de définir des principes en matière de protection applicables pour le PAM ainsi que les principales stratégies à mettre en œuvre pour intégrer la protection dans le travail du Programme. Ce document est soumis au Conseil pour approbation.

➤ *Note d'information faisant le point de l'application de la politique en matière de problématique hommes-femmes (I)*

EB.A/2012 (4–8 juin)

➤ *Rapport annuel sur les résultats de 2011 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir." La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1—Suivi de la décision du Conseil 2000/EB.A/6 sur la gouvernance) prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2011 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

➤ *Point de la situation concernant la politique en matière de protection sociale (A)*

Ce document, qui est soumis pour approbation, fera le point de la suite donnée au document d'orientation de 2004 intitulé "Le PAM et les filets de sécurité appuyés par une aide alimentaire: concepts, expériences et programmes possibles à l'avenir", compte tenu du nouveau Plan stratégique du PAM pour 2008–2013 et de la gamme élargie d'outils correspondants, en vertu desquels le PAM, outre qu'il joue un rôle novateur de premier plan dans le domaine humanitaire, œuvre aussi en étroite collaboration avec les gouvernements nationaux à la recherche de moyens de lutter contre les facteurs fondamentaux de risque et de vulnérabilité.

➤ *Examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2008-2013 (E)*

À sa session annuelle de 2009, conformément à la résolution 63/232 de l'Assemblée générale en vertu de laquelle l'examen complet des activités opérationnelles passait d'un cycle triennal à un cycle quadriennal, le Conseil est convenu de proroger de deux ans, soit jusqu'à la fin de l'année 2013, l'actuel Plan stratégique du PAM, et a prié le Secrétariat de procéder à un examen à mi-parcours du Plan stratégique et de lui en présenter les résultats à sa session annuelle de 2012. Le rapport correspondant, soumis au Conseil pour examen, rendra compte des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs stratégiques, comportera une évaluation des risques et appellera l'attention sur l'évolution de la situation depuis l'adoption du Plan stratégique en 2008 ainsi que sur la nécessité de tenir compte de celle-ci dans le prochain Plan stratégique pour 2014-2017.

➤ *Examen des catégories d'activités: suite donnée aux orientations (E)*

Le document sur l'examen des catégories d'activités, soumis au Conseil pour examen, passera en revue les règlements, règles et politiques qui régissent l'utilisation par le PAM des catégories d'activités et décrira les améliorations évoquées lors de l'examen du cadre de financement.

EB.2/2012 (5-9 novembre)➤ *Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées et reproduites dans un recueil. La première "Synthèse des politiques générales du PAM" a été présentée au Conseil à sa session annuelle de 2002. La présente mise à jour, soumise pour information, inclut les politiques examinées par le Conseil en 2011-2012.

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**EB.1/2011 (14-16 février)**➤ *Quatrième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (A)*

Ce quatrième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011, soumis pour approbation, décrit les principales réalisations du PAM en 2010. Il présente les niveaux projetés des ressources du PAM pour 2010 et 2011 et leur incidence sur le budget administratif et d'appui aux programmes. Il rend en outre compte de manière détaillée des besoins opérationnels du PAM.

Ce rapport fait aussi un tour d'horizon des modifications apportées au programme de travail depuis l'approbation du budget de l'exercice biennal, et présente de manière plus détaillée celles qui sont intervenues depuis la présentation du précédent rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion. Il contient en outre un projet de décision relatif à des dépenses supplémentaires. On trouvera des renseignements sur le financement supplémentaire demandé pour le Fonds d'urgence pour la sécurité afin de garantir la viabilité de la stratégie actuelle du PAM en matière de sécurité et l'efficacité de la gestion de la sécurité au PAM dans le document intitulé "Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité", qui est soumis au Conseil à sa première session ordinaire, au titre du point 12 b) de l'ordre du jour.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et des recommandations du CCQAB et du Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations du PAM en Somalie (E) et réponse de la direction (E)*

Le Commissaire aux comptes rendra compte de ses travaux consacrés aux allégations relatives au détournement de vivres, au mode d'adjudication de certains contrats et à des conflits d'intérêt en Somalie. La vérification a duré six semaines, dont quatre passées à Nairobi, et s'est achevée mi-novembre. Les membres ont été informés des résultats préliminaires de la mission le 7 décembre 2010. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport est également présentée; les deux documents sont soumis pour examen.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et des recommandations du CCQAB et du Comité financier de la FAO.

➤ *Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2010 à juin 2011 (I)*

Ce document expose le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseigne de manière détaillée sur les activités d'audit devant être menées entre juillet 2010 et juin 2011. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attachera systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoit un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations; il est soumis au Conseil pour information.

EB.A/2011 (6-10 juin)➤ *Comptes annuels vérifiés de 2010 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés, soumis au Conseil pour approbation, présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2010. Ils comportent également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Examen du cycle du Plan de gestion (A)*

Comme suite à l'approbation de l'Examen du cadre de financement, le Règlement général et le Règlement financier du PAM doivent être modifiés pour tenir compte de la nouvelle période couverte par le budget. Les modifications sont présentées au Conseil pour approbation.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil d'administration et au Directeur exécutif. Ce rapport annuel, présenté pour examen, décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Ce rapport couvre les recommandations auxquelles il n'avait pas encore été donné suite au moment de la tenue de la session annuelle du Conseil en 2010 ainsi que celles qui ont été formulées depuis dans les rapports d'audit subséquents. Ce document est soumis pour examen.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport de l'Inspecteur général (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle; ce document lui est soumis pour examen et transmission au Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la décision 1996/EB.3/3 du Conseil.

Ce rapport, qui est le dixième à être présenté par l'Inspecteur général, couvre la période allant de janvier à décembre 2010. Outre qu'il offre une vue d'ensemble du travail du Bureau des services de contrôle, notamment la stratégie qu'il suit, les normes qu'il applique, les ressources dont il dispose, les activités qu'il mène et le cadre d'assurance de la qualité dont il dispose, ce document illustre les assurances fournies à la Directrice exécutive et résume les conclusions et recommandations formulées en 2010.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Analyse coûts-avantages de WINGS II (I)*

Le Secrétariat a examiné les investissements consacrés par le PAM au système WINGS II et aux processus connexes, qui sont opérationnels depuis juillet 2009, et rend compte de ses conclusions. Cet examen a été dirigé et coordonné par la Division de la gestion des résultats et de l'obligation redditionnelle. Ce document est présenté pour information.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Cinquième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général, ce document est soumis au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements de pays en développement, de pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Point sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes relatives aux opérations du PAM en Somalie (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un document sur l'état d'avancement de l'application des recommandations du Commissaire aux comptes relatives aux opérations du PAM en Somalie.

EB.2/2011 (14-17 novembre)

- *Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2012–2013 (A)*

En application de l'Article 9.2 du Règlement financier du PAM, un projet de Plan de gestion est présenté au Conseil à sa dernière session ordinaire de la deuxième année de chaque exercice biennal. Le premier Plan de gestion a été présenté au Conseil à sa troisième session ordinaire de 2003. Le Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2012-2013 comprend le budget et le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2012–2013. Ce document est soumis au Conseil pour approbation.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Achat de services de transport terrestre: rapport du Commissaire aux comptes (E) et réponse de la direction (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines décisifs en raison de leur importance pour l'efficacité et l'efficacité du fonctionnement du Programme ainsi que du niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentrent chacun sur un seul domaine. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport; les deux documents sont soumis pour examen.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Gestion des budgets des programmes: rapport du Commissaire aux comptes (E) et réponse de la direction (E)*

décisifs en raison de leur importance pour l'efficacité et l'efficacité du fonctionnement du Programme ainsi que du niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentrent chacun sur un seul domaine. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport; les deux documents sont soumis pour examen.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- *Initiatives prises par le PAM pour améliorer l'efficacité de ses opérations (E)*

Suite à une requête du Conseil à sa session annuelle de 2010, le Secrétariat présente au Conseil pour examen les initiatives que le PAM a récemment prises pour améliorer l'efficacité de ses opérations.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Mécanisme d'achat anticipé (I)*

Le Conseil a prié le Secrétariat de fournir tous les ans des renseignements sur l'utilisation du mécanisme de financement anticipé et de l'informer de manière plus détaillée, à sa session de novembre 2011, sur les nouvelles utilisations possibles du mécanisme d'achat anticipé. Le présent document est soumis au Conseil pour information.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

EB.1/2012 (13–17 février)

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponse de la direction (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines décisifs en raison de leur importance pour l'efficacité et l'efficience du fonctionnement du Programme ainsi que du niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentrent chacun sur un seul domaine. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport; les deux documents sont soumis pour examen.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2012–2013 (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

EB.A/2012 (4–8 juin)

➤ *Comptes annuels vérifiés de 2011 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés, soumis pour approbation, présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2011. Ils présentent également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est basé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Nomination des membres du Comité d'audit (A)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Ce document, soumis pour approbation, présente les candidats qui ont été recommandés pour occuper les sièges devenus vacants au Comité d'audit.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil d'administration et au Directeur exécutif. Ce rapport annuel, présenté pour examen, décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Ce rapport est soumis pour examen.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport de l'Inspecteur général (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle; ce document lui est soumis pour examen et transmission au Bureau des services de contrôle interne de l'ONU, conformément à la décision 1996/EB.3/3 du Conseil.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2012-2013 (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion.

➤ *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général, ce document est soumis au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements de pays en développement, de pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

EB.2/2012 (5–9 novembre)

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponse de la direction (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines décisifs en raison de leur importance pour l'efficacité et l'efficience du fonctionnement du Programme ainsi que du niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentrent chacun sur un seul domaine. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport; les deux documents sont soumis pour examen.

➤ *Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2012-2013 (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion.

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports d'évaluation et des tableaux correspondants qui résument les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations.

EB.1/2011 (14-16 février)

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Mali (2003-2009) et réponse de la direction*

Le rapport fournira une analyse et une évaluation du portefeuille d'activités portant sur une période de sept ans (2003-2009). Il examinera trois questions essentielles; a) dans quelle mesure le PAM est en phase avec les politiques du gouvernement et les stratégies des partenaires et s'il s'est positionné de manière stratégique dans ce contexte; b) comment le PAM a opéré ses choix stratégiques dans le passé; et c) quels ont été les modalités d'exécution et les résultats de l'opération. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à définir ses stratégies à venir et à prendre les décisions opérationnelles appropriées.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes d'alimentation scolaire au Cambodge et réponse de la direction*

Au Cambodge, le PAM apporte un soutien direct à des enfants d'âge scolaire depuis dix ans dans le cadre de différentes opérations, sous forme de repas scolaires et de rations à emporter, et ces derniers temps quelque 527 000 enfants bénéficiaient de cette aide. Il s'agit là de l'une des évaluations de l'impact de l'alimentation scolaire effectuées par le Bureau de l'évaluation dans cinq pays d'Afrique et d'Asie entre 2009 et 2011. Le rapport d'évaluation analyse les résultats et les effets de plusieurs opérations d'alimentation scolaire réalisées pendant la période, explique les facteurs ayant permis ou empêché d'obtenir ces effets et recommande des mesures pour renforcer à l'avenir les effets obtenus.

- *Évaluation pluridonateurs de l'appui aux activités visant à prévenir les conflits et à consolider la paix menées au Sud-Soudan depuis 2005 (I)*

Sous la houlette du Département du Ministère néerlandais des affaires étrangères chargé de l'évaluation des politiques et des opérations et du Danemark, une évaluation pluridonateurs de l'appui aux activités visant à prévenir les conflits et à consolider la paix au Sud-Soudan a été entreprise en 2009-2010. Cette évaluation couvre les effets de l'assistance internationale collective apportée au Sud-Soudan, y compris celle offerte par le PAM. Elle utilise le cadre élaboré par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour évaluer les initiatives menées en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Le Bureau de l'évaluation du PAM faisait partie du groupe chargé d'administrer l'évaluation. Le rapport est présenté au Conseil pour information.

EB.A/2011 (6-10 juin)

- *Rapport annuel sur l'évaluation en 2010 et réponse de la direction*

Le rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des résultats des évaluations menées à bien l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue de rendre les opérations du PAM plus efficaces. Il rend également compte des mesures prises pour améliorer la fonction d'évaluation au PAM.

- *Rapport succinct de l'évaluation stratégique du rôle du PAM en matière de protection sociale et de filets de sécurité et réponse de la direction*

Il s'agit là de la première des quatre évaluations stratégiques axées sur les choix opérés par le PAM pour passer de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire, comme le prévoit le Plan stratégique pour 2008-2013. L'évaluation met l'accent sur les modifications de l'assistance du PAM qu'entraînerait une conception spécifiquement axée sur l'appui aux programmes de protection sociale fondés sur l'aide alimentaire. Elle analyse les facteurs qui contribuent à faire en sorte que les interventions du PAM fassent partie intégrante des systèmes durables de protection sociale fondés sur l'aide alimentaire et appuient leur stabilité, ainsi que le rôle que joue le PAM dans le renforcement des systèmes mis en place par les pays. L'évaluation fait la synthèse de constatations et de recommandations présentées dans diverses études de cas relatives à l'expérience acquise par le PAM dans ce domaine. Les résultats aideront les bureaux de pays à opérer, le cas échéant, des choix appropriés touchant les programmes afin d'appuyer les systèmes nationaux de protection sociale et de filets de sécurité selon qu'il conviendra.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'appui apporté par le PAM au programme d'alimentation scolaire en Côte d'Ivoire et réponse de la direction*

En Côte d'Ivoire, cela fait de nombreuses années que le PAM appuie dans tout le pays le programme d'alimentation scolaire mis en œuvre par le Gouvernement en assurant la distribution de repas scolaires et de rations à emporter; il avait maintenu cette aide pendant le conflit. Le présent document fait partie d'une série d'évaluations de l'impact des programmes d'alimentation scolaire mis en œuvre dans cinq pays d'Afrique et d'Asie réalisées par le Bureau de l'évaluation entre 2009 et 2011. L'évaluation rend compte des résultats et des effets de plusieurs opérations d'alimentation scolaire menées depuis 1999, explique les facteurs ayant permis ou empêché d'obtenir ces effets et recommande des mesures pour renforcer à l'avenir les effets obtenus.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact du programme d'alimentation scolaire en Gambie et réponse de la direction*

L'assistance du PAM en Gambie couvre 40 pour cent des enfants inscrits dans les écoles primaires du pays. Entre 2001 et 2010, trois projets ont été mis en œuvre avec pour objectifs de renforcer l'accès à l'éducation et de valoriser le capital humain dans les écoles bénéficiant d'une assistance et de réduire les taux d'infestation vermineuse parmi les enfants d'âge scolaire. L'évaluation répond à un double objectif qui consiste à satisfaire aux obligations redditionnelles et à favoriser l'apprentissage. Ses propos sont les suivants: i) évaluer les effets directs et l'impact obtenus jusqu'ici au regard des objectifs déclarés sur le plan de l'éducation, de la parité hommes-femmes et de la nutrition; ii) évaluer les résultats et l'impact obtenus au regard des objectifs de la nouvelle politique du PAM en matière de protection sociale et évaluer dans quelle mesure le programme a atteint ou a le potentiel d'atteindre ces objectifs; et iii) identifier les changements nécessaires pour concrétiser ce potentiel afin d'apporter une contribution optimale aux objectifs.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Rwanda et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2006 à 2010 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) quels ont été les résultats et les effets obtenus. Les conclusions et recommandations de l'évaluation aideront le bureau de pays à faire des choix en matière de planification stratégique et à moduler l'exécution des programmes en conséquence.

➤ *Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)*

Ce document, qui est soumis pour information, est le deuxième rapport annuel sur l'application des recommandations issues des évaluations à être présenté au Conseil (le précédent portait la cote WFP/EB.A/2010/7-F). Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce rapport couvre les recommandations issues des rapports d'évaluation présentés au Conseil entre 2008 et 2010.

EB.2/2011 (14-17 novembre)

➤ *Évaluation stratégique de l'aide à l'agriculture et à la commercialisation des produits agricoles en Ouganda et réponse de la direction*

L'aide à l'agriculture et à la commercialisation des produits agricoles est la deuxième composante du programme de pays de l'Ouganda (2009-2014), qui appuie les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la faim. Ce volet vise à renforcer l'infrastructure matérielle et les infrastructures du marché et à accroître la productivité des petits exploitants afin de veiller à ce que les agriculteurs et les négociants soient en mesure de vendre chaque année au PAM pour plus de 100 millions de dollars de denrées alimentaires produites localement. Le projet est étroitement lié à l'initiative "Achats au service du progrès" du PAM. L'évaluation fait le bilan à mi-parcours des réalisations obtenues et contient des recommandations relatives à la mise en œuvre du projet.

➤ *Évaluation stratégique du programme "Achats au service du progrès" et réponse de la direction*

Le programme "Achats au service du progrès" est un programme pilote de cinq ans conçu pour contribuer à transformer l'assistance alimentaire et nutritionnelle en un investissement productif dans les communautés locales. Dans le cadre de ce programme, le PAM expérimente dans 21 pays de nouvelles modalités d'achat et étudie l'impact de ces achats sur le développement des marchés, l'accès aux marchés et la situation des petits exploitants. L'évaluation à mi-parcours reposera sur des études de cas qui seront réalisées dans plusieurs pays et fera la synthèse des résultats pour analyser les réalisations et les performances et tirer des enseignements sur l'évolution des modalités d'achat du PAM dans les pays en développement

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Haïti et réponse de la direction*

L'évaluation du portefeuille d'activités en Haïti portera sur les sept années pendant lesquelles le PAM a apporté son soutien à des groupes vulnérables dans le cadre d'une large gamme d'interventions (opération spéciale, IPSR, opération d'urgence, projet de développement et programme de pays), auxquelles s'ajoute la dernière intervention mise en place à la suite du séisme de 2010. Elle répond à un double objectif qui consiste à satisfaire aux obligations redditionnelles et favoriser l'apprentissage, et permettra au bureau de pays de prendre des décisions en connaissance de cause pour son positionnement dans le pays. L'évaluation du portefeuille d'activités traite trois questions fondamentales pour atteindre ces objectifs: alignement stratégique du portefeuille d'activités du PAM; efficacité et impact des décisions stratégiques; et modalités d'exécution et résultats du portefeuille d'activités du PAM.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Kenya et réponse de la direction*

L'évaluation a pour objet d'examiner et d'analyser le portefeuille d'activités au cours de la période 2006-2010 en cherchant à déterminer: i) dans quelle mesure le PAM est en phase avec les politiques gouvernementales et les stratégies des partenaires et s'il s'est positionné de manière stratégique à cet égard; ii) la manière dont il a opéré ses choix stratégiques dans le passé; et iii) quels ont été les résultats et l'impact de ses opérations. Les conclusions et les recommandations issues de l'évaluation guideront le bureau de pays dans ses choix concernant les futures orientations stratégiques, la planification stratégique et l'exécution des programmes.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Yémen et réponse de la direction*

L'évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les conclusions et recommandations de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer les stratégies à suivre, à planifier les activités et à moduler l'exécution des programmes en conséquence.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée en Éthiopie réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM et réponse de la direction*

L'évaluation examinera les effets immédiats et à plus long terme de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée et tirera des enseignements sur la façon dont les mesures à court terme peuvent contribuer à l'obtention d'effets positifs à long terme ou l'entraver. Elle comportera une évaluation des effets d'opérations passées. Elle fera le bilan de cette initiative afin de suggérer au PAM et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des modifications à apporter à leur programmation.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes d'alimentation scolaire au Bangladesh et réponse de la direction*

Il s'agit là de l'une des évaluations de l'impact de l'alimentation scolaire effectuées par le Bureau de l'évaluation dans cinq pays d'Afrique et d'Asie entre 2009 et 2011. Dans chaque pays choisi, l'alimentation scolaire constitue un programme important par son ampleur (en général plus de 300 000 bénéficiaires par an) et mis en œuvre sur une longue période, parfois des décennies. À l'aide d'un panachage de méthodes, dont la collecte de données primaires grâce à des enquêtes et des méthodes participatives, l'évaluation fera rapport sur les résultats et l'impact des opérations d'alimentation scolaire réalisées sur plusieurs années et expliquera les facteurs déterminants qui ont facilité ou entravé l'impact. Elle analysera aussi les différences de résultats en fonction de variables comme le type d'alimentation (repas, biscuits, rations à emporter) et le type d'opération et recommandera des solutions propres à renforcer cet impact à l'avenir.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence 10270 (Sauver des vies et améliorer la nutrition au Niger) et réponse de la direction*

L'évaluation a été menée à la demande du bureau régional du PAM. Elle examine la stratégie d'intervention suivie par le PAM pour faire face à la crise qui a frappé le Niger en 2010, évalue les résultats de l'aide fournie et donne des indications sur les facteurs qui ont contribué aux aspects positifs et négatifs de l'opération.

EB.1/2012 (13–17 février)

- *Évaluation stratégique des partenariats et réponse de la direction*

Il s'agit là de la deuxième des quatre évaluations stratégiques axées sur les choix opérés par le PAM pour passer de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire, comme le prévoit le Plan stratégique pour 2008-2013. Cette évaluation porte principalement sur les répercussions que ce changement et le Partenariat mondial auraient sur le rôle joué par le PAM et sur ses partenariats. Elle analyse l'expérience acquise par le PAM en matière de constitution de partenariats au niveau national, régional et mondial en vue de mieux comprendre les partenariats établis par le PAM et comment et avec qui celui-ci pourrait en nouer d'autres afin que l'assistance alimentaire soit aussi efficace et efficiente que possible. Une synthèse des constatations et des recommandations issues de plusieurs études de cas sera réalisée. Les résultats aideront le PAM à faire des choix plus éclairés concernant les partenariats à tous les niveaux.

- *Évaluation stratégique des changements initiés par le PAM pour surmonter les problèmes liés à la faim et réponse de la direction*

Il s'agit là de la quatrième des quatre évaluations stratégiques, et elle est consacrée aux moyens à mettre en œuvre pour répondre au mieux aux besoins liés à la faim. Elle est axée sur l'expérience du PAM en matière de passage d'une situation d'urgence au redressement et au développement, ou de nouveau à une situation d'urgence, afin de déterminer comment les bureaux de pays ont redéfini leurs rôles et adapté leurs objectifs. L'évaluation comportera des études de cas réalisées dans un certain nombre de pays et tirera des enseignements qui contribueront à améliorer la façon dont le PAM choisit les groupes cibles.

- *Évaluation stratégique du rôle joué par le PAM dans la mise en œuvre de solutions durables au problème de la faim et réponse de la direction*

Il s'agit là de la troisième des quatre évaluations stratégiques axées sur les choix opérés par le PAM pour passer de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire, comme le prévoit le Plan stratégique pour 2008-2013. Cette évaluation a principalement pour objet de mieux faire comprendre comment les activités ou les opérations relevant des programmes sont effectivement conçues pour répondre aux besoins des groupes cibles. Elle recensera les conditions dans lesquelles les programmes ciblant un groupe donné sont le plus efficaces et efficaces et examinera les avantages et les inconvénients qu'il y a à travailler avec différents groupes cibles en vue d'atteindre l'objectif du PAM consistant à trouver des solutions durables au problème de la faim. L'évaluation comportera des études de cas réalisées dans un certain nombre de pays et tirera des enseignements qui contribueront à améliorer la façon dont le PAM choisit les groupes cibles.

➤ *Évaluation de la politique du PAM en matière d'alimentation scolaire et réponse de la direction*

C'est à sa deuxième session ordinaire de 2009 que le Conseil a demandé que cette évaluation soit effectuée. La politique du PAM en matière d'alimentation scolaire, approuvée en 2009, suppose une profonde modification de la façon dont le PAM aborde l'alimentation scolaire, l'objectif étant de rendre celle-ci plus efficace et de la pérenniser. L'évaluation sera axée sur les points suivants: i) la qualité de la politique; ii) la mesure dans laquelle le PAM met déjà en œuvre cette nouvelle politique et les mesures prises pour veiller à ce que les changements prévus se concrétisent à l'échelle des opérations et des programmes exécutés dans les pays; iii) les résultats déjà perceptibles; et iv) les enseignements à tirer de l'expérience jusqu'à présent. Elle fera fond sur les données issues des évaluations de l'impact de l'alimentation scolaire effectuées dans cinq pays d'Afrique et d'Asie et exploitera les résultats d'études de cas menées dans certains pays d'Amérique latine.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Yémen réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM et réponse de la direction*

L'évaluation examinera les effets immédiats et à plus long terme de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée et tirera des enseignements sur la façon dont les mesures à court terme peuvent contribuer à l'obtention d'effets positifs à long terme ou l'entraver. Elle comportera une évaluation des effets d'opérations passées. Elle fera le bilan de cette initiative afin d'indiquer au PAM et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés les modifications qu'ils pourraient souhaiter apporter à leur programmation.

The evaluation will look at the immediate and longer-term effects of food assistance to refugees in protracted situations and draw lessons on how short-term actions can enhance or hinder the potential for positive long-term effects. It will include assessing the impacts of past operations. It will draw lessons from this experience that can inform how WFP and the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) may want to adjust their programming.

EB.A/2012 (4–8 juin)

➤ *Rapport annuel sur l'évaluation en 2011 et réponse de la direction*

Le Rapport annuel sur l'évaluation présente succinctement les constatations des évaluations achevées au cours des années précédentes afin de mettre en évidence les points forts qui se recoupent et de recenser les perspectives d'amélioration systémique qui contribueront à renforcer l'efficacité des opérations du PAM en général. Elle rend également compte des initiatives mises en œuvre pour améliorer la fonction d'évaluation du PAM.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités et réponse de la direction*

L'évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les conclusions et recommandations de l'évaluation aideront le bureau de pays à faire des choix en matière de planification stratégique et à moduler l'exécution des programmes en conséquence.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Zimbabwe (2006-2010) et réponse de la direction*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2006 à 2010 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) les résultats et les effets obtenus. Les conclusions et recommandations de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer les stratégies à suivre, à planifier les activités et à moduler l'exécution des programmes en conséquence.

EB.2/2012 (5–9 novembre)

➤ *Évaluation de la stratégie du PAM concernant le secteur privé et réponse de la direction*

L'évaluation sera menée pour donner suite à la recommandation du Corps commun d'inspection et examinera la qualité de la stratégie et ses résultats; elle déterminera les facteurs ayant contribué aux aspects positifs et négatifs de la stratégie.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Tchad réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM et réponse de la direction*

L'évaluation examinera les effets immédiats et à plus long terme de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée et tirera des enseignements sur l'influence que les mesures à court terme peuvent avoir sur l'obtention d'effets positifs à long terme. Elle comportera une évaluation des effets d'opérations passées. Elle fera le bilan de cette initiative afin de suggérer au PAM et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des modifications à apporter à leur programmation.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée au Rwanda réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM et réponse de la direction*

L'évaluation examinera les effets immédiats et à plus long terme de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés dans les situations d'intervention prolongée et tirera des enseignements sur l'influence que les mesures à court terme peuvent avoir sur l'obtention d'effets positifs à long terme. Elle comportera une évaluation des effets d'opérations passées. Elle fera le bilan de cette initiative afin de suggérer au PAM et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des modifications à apporter à leur programmation.

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

EB.1/2011 (14-16 février)

Projets de programmes de pays (E)

Les projets de programmes de pays ci-après sont soumis au Conseil pour examen. Ils lui seront soumis pour approbation selon la procédure d'approbation tacite à sa session annuelle de 2011. Le projet de programme de pays République-Unie de Tanzanie 200200 est le premier programme commun de pays élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PAM. Le corps du document et les annexes établies par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF sont soumis au Conseil pour information, tandis que l'annexe élaborée par le PAM lui est soumise pour examen.

- Cambodge 200202
- Timor-Leste 200185
- République-Unie de Tanzanie 200200

Programmes de pays (A)

Les programmes de pays ci-dessous ont été examinés sous la forme de projet par le Conseil à sa première session ordinaire de 2011, au mois de février. Conformément à la procédure harmonisée en vigueur pour l'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), la version définitive des programmes de pays sera affichée sur le site Web du PAM en mai 2011 et soumise au Conseil pour approbation selon la procédure d'approbation tacite.

- Burkina Faso 200163
- Zambie 200157

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des augmentations budgétaires pour des activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Côte d'Ivoire (alimentation scolaire) 107590
- Éthiopie, programme de pays 104300
- Rwanda, projet de développement 106770
- Ouganda, programme de pays 108070

Augmentations budgétaires pour des IPSR

Le Conseil est saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour une IPSR ci-après dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Haïti 108440

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2010) (I)

- Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO

Le Conseil est saisi, pour information, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

EB.A/2011 (6-10 juin)*Projets de programmes de pays (E)*

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle il examinerait les projets à sa session annuelle, en juin. Les programmes de pays seraient ensuite affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure dite "d'approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, au moins cinq membres du Conseil en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les programmes de pays suivants sont donc présentés au Conseil pour examen:

- Bangladesh 200243
- Éthiopie 200253
- Ghana 200247
- Honduras 200240
- Indonésie 200245
- République démocratique populaire lao 200242
- Mauritanie 200251
- Sénégal 200249

Programmes de pays (A)

Les programmes de pays ci-dessous ont été examinés sous la forme de projet par le Conseil à sa première session ordinaire de 2011, au mois de février. Conformément à la procédure harmonisée en vigueur pour l'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), la version définitive des programmes de pays a été affichée sur le site Web du PAM au début de mai 2011 et est soumise au Conseil pour approbation selon la procédure d'approbation tacite

- Cambodge 200202
- Timor-Leste 200185
- République-Unie de Tanzanie 200200

Projets soumis au Conseil pour approbation (A)

Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour des activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Programme de pays Mali 105830

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Kenya 200174
- Niger 200051

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2010) (I)

Le Conseil est saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Le Conseil est également saisi d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1^{er} janvier–31 décembre 2010).

EB.2/2011 (14-17 novembre)

Rapport d'activité sur le programme de pays Ouganda 108070 (2009-2014) (I)

À sa deuxième session ordinaire en 2009, le Conseil a demandé qu'un rapport d'activité sur le programme de pays lui soit présenté à sa deuxième session ordinaire de 2011. Ce rapport est soumis pour information.

Projets de programmes de pays (E)

- Malawi
- Mozambique

Programmes de pays (A)

- Bangladesh
- Éthiopie
- Ghana
- Honduras
- Indonésie
- République démocratique populaire lao
- Mauritanie
- Sénégal

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Projets de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République centrafricaine (alimentation scolaire)
- Tchad (alimentation scolaire)
- Haïti (alimentation scolaire)
- Sao Tomé-et-Principe
- Yémen (alimentation scolaire)

Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des augmentations budgétaires pour des activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Programme de pays Égypte
- Programme de pays Guinée
- Libéria
- Programme de pays Madagascar

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Tchad
- Colombie
- Éthiopie
- République-Unie de Tanzanie

Augmentations budgétaires pour des IPSR

Le Conseil est saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour des IPSR ci-après dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Sri Lanka

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} janvier–30 juin 2011) (I)

Le Conseil est saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

EB.1/2012 (13–17 février)

Programmes de pays (A)

- Malawi
- Mozambique

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Projets de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Gambie
- Kirghizistan (alimentation scolaire)

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, de l'intervention prolongée de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Éthiopie (réfugiés)

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2011) (I)

- Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO

Le Conseil est saisi, pour information, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

EB.A/2012 (4–8 juin)

Projets de programme de pays (E)

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle il examinerait les projets à sa session annuelle, en juin. Les programmes de pays sont affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure dite "d'approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, au moins cinq membres du Conseil en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les programmes de pays suivants sont présentés pour examen:

- Bolivie
- Cameroun
- Égypte
- Guinée
- Inde
- Madagascar
- Mali
- Népal
- Nicaragua
- Rwanda
- Sierra Leone
- Sri Lanka

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2011) (I)

Le Conseil est saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Le Conseil est également saisi d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1^{er} janvier–31 décembre 2011).

EB.2/2012 (5–9 novembre)

Programmes de pays (A)

- Bolivie
- Cameroun
- Égypte
- Guinée
- Inde
- Madagascar
- Mali
- Népal
- Nicaragua
- Rwanda
- Sierra Leone
- Sri Lanka

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Projets de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Bhoutan
- Guinée-Bissau (alimentation scolaire)

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Kenya (terres arides et semi-arides)
- Zimbabwe

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} janvier–30 juin 2012) (I)

Le Conseil est saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

EB.1/2011 (14-16 février)

➤ *Répartition des sièges du Conseil d'administration (A)*

La présente répartition des sièges au Conseil d'administration du PAM a été adoptée en 1999 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 53/223 du 23 avril 1999 et par la Conférence de la FAO dans sa résolution 6/99 du 13 novembre 1999. Elle a pris effet au 1^{er} janvier 2000 et expirera le 31 décembre 2011. L'Assemblée générale et la Conférence de la FAO ont demandé que cette répartition soit réexaminée avant la fin d'un cycle de roulement complet, les résultats de cet examen devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Le Conseil est saisi, pour approbation, d'une proposition de répartition des sièges qui est le fruit d'un consensus entre le Bureau du Conseil d'administration du PAM et le Bureau du Conseil économique et social. Une fois que le Conseil d'administration aura approuvé la répartition, celle-ci sera soumise pour adoption à l'Assemblée générale (par l'entremise du Conseil économique et social) et à la Conférence de la FAO (par l'entremise du Conseil de la FAO).

➤ *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2011–2012 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2011–2012 est présentée pour information.

EB.A/2011 (6-10 juin)

➤ *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2011–2012 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2011-2012 est présentée pour information.

EB.2/2011 (14-17 novembre)

➤ *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012–2013 (A)*

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil est saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2012–2013.

EB.1/2012 (13-17 février)

➤ *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012–2013 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2012-2013 est présentée pour information.

EB.A/2012 (4–8 juin)

➤ *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012–2013 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2012-2013 est présentée pour information.

EB.2/2012 (5-9 novembre)

➤ *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013–2014 (A)*

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil est saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2013–2014.

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

EB.1/2011 (14-16 février)

➤ *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) qui lui sont présentés chaque année par le Secrétariat:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2010;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

➤ *Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (I)*

Ce document renseigne sur la part des coûts du Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies qui incombe au PAM au titre de la sécurité sur le terrain, y compris sur leur financement, sur les autres coûts liés à la sécurité encourus par le PAM pendant l'exercice biennal en cours et sur le Fonds d'urgence pour la sécurité. Il contient également des informations détaillées sur le financement supplémentaire requis au titre du Fonds d'urgence pour la sécurité aux fins de garantir la viabilité de la stratégie et de la conception du PAM en matière de sécurité et l'efficacité de la gestion de la sécurité au PAM, que le Conseil aura à approuver au titre du quatrième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM (au titre du point 5 a) de l'ordre du jour). La présente note est soumise pour information.

EB.A/2011 (6-10 juin)

➤ *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 (E)*

La Directrice exécutive présente au Conseil, pour examen, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires. Ce rapport décrit les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010. Il fait expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, et de la valeur de l'assurance et du fret.

➤ *Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)*

À la première session ordinaire de 2006, les membres du Conseil ont demandé que le PAM rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) les tendances en la matière; iii) la conjoncture du marché; iv) l'état de la capacité d'achats de produits alimentaires; v) les faits saillants concernant ces achats.

➤ *Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2010. Il indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Ce rapport fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

➤ *Étude sur le recours à des consultants au PAM (I)*

Ce rapport fait le point sur l'emploi de consultants au PAM, comme l'a recommandé le Corps commun d'inspection. Il décrit les règles, les conditions d'emploi et les procédures qui régissent le recrutement et l'encadrement des consultants au PAM. Il présente également des statistiques concernant l'emploi des consultants et les dépenses qui s'y rapportent, ainsi que leur évolution. Ce rapport est soumis au Conseil pour information.

➤ *Rapport du PAM sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que le rapport du PAM sur la sécurité soit communiqué à ses membres. Ce document, qui est soumis pour information, présente des données actualisées sur les menaces qui pèsent sur la sécurité et la sûreté du personnel et des biens du PAM ainsi que sur le personnel de ses partenaires et des sous-traitants appuyant ses opérations, et rend également compte de l'action des services de sécurité du PAM sur le terrain pour faire face aux problèmes croissants auxquels le PAM se heurte dans la conduite de ses programmes. Il contient une analyse détaillée des atteintes à la sécurité qui ont touché le personnel du PAM ou ses biens ainsi que le personnel de ses partenaires et des sous-traitants engagés dans ses opérations en 2010.

➤ *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM – Plan d'action (I)*

Comme suite à la décision 2011/EB.1/17, le Conseil est saisi d'une version révisée du Rapport du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM. Ce document est soumis pour information.

EB.2/2011 (14–17 novembre)

➤ *Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (E)*

À la deuxième session ordinaire de 2010, au mois de novembre, les membres du Conseil ont demandé au PAM de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome"(WFP/EB.2/2009/11-C). Le présent rapport, qui est soumis chaque année au Conseil à sa deuxième session ordinaire pour examen, fait le point de la situation concernant les quatre piliers de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome décrits dans le document sur les grandes orientations (avis sur les politiques, savoirs et suivi; opérations; plaidoyer et communication; collaboration administrative), tout nouveau domaine de collaboration ainsi que les initiatives et partenariats en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

➤ *Stratégie conjointe de la FAO et du PAM en matière de systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (I)*

Conformément à ce qui a été recommandé à l'issue de l'évaluation thématique conjointe de l'appui de la FAO et du PAM aux systèmes d'information pour la sécurité alimentaire, menée en 2009, le PAM et la FAO ont élaboré ensemble une stratégie visant à leur permettre de rester à la pointe dans le domaine des systèmes d'information pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce document, qui est soumis pour information, souligne les avantages comparatifs et les synergies du PAM et de la FAO dans le cadre de ces systèmes et précise comment les deux organismes traiteront ensemble les quatre piliers essentiels connexes : renforcement des capacités des pays membres; évaluations dans les pays ; méthodes et outils normalisés ; et statistiques, informations et analyse. La stratégie conjointe comporte des principes directeurs et établit des mécanismes de mise en œuvre axés sur la collaboration et reposant sur la prise en main des activités par les gouvernements et la création de partenariats avec d'autres parties prenantes concernées.

EB.1/2012 (13-17 février)

➤ *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) se rapportant aux activités du PAM qui lui sont présentés chaque année par le Secrétariat:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2011;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

EB.A/2012 (4-8 juin)

- *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 (E)*

La Directrice exécutive présente au Conseil, pour examen, un rapport sur les pertes de produits survenues après livraison dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrit les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011. Il fait expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, et de la valeur de l'assurance et du fret.

- *Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

- *Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2011. Il indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus) ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Ce rapport fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

- *Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (I)*

À sa session annuelle de 2005, le Conseil a pris note du fait que le Secrétariat s'engageait à le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures de sécurité et à rendre compte de tout changement important qui toucherait le mécanisme de partage des coûts. Ce document est soumis pour information.

- *Rapport du PAM sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document, soumis pour information, présente une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2011, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

EB.2/2012 (5–9 novembre)

- *Point de la situation concernant la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (E)*

À la deuxième session ordinaire de 2010, au mois de novembre, les membres du Conseil ont demandé au PAM de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le présent rapport, qui est soumis chaque année au Conseil à sa deuxième session ordinaire pour examen, fait le point de la situation concernant les quatre piliers de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome décrits dans le document sur les grandes orientations (avis sur les politiques, savoirs et suivi; opérations; plaidoyer et communication; collaboration administrative), tout nouveau domaine de collaboration ainsi que les initiatives et partenariats en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

QUESTIONS DIVERSES

EB.1/2011 (14–16 février)

- *Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (I)*

Le rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM est soumis au Conseil pour information.

EB.A/2011 (6–10 juin)

- *Rapport sur la visite conjointe aux Philippines des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM*

Un rapport sur la visite conjointe aux Philippines des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM est soumis au Conseil pour information.

EB.1/2012 (13-17 février)

- *Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNPFA, de l'UNICEF et du PAM (I)*

Le rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM est soumis au Conseil pour information.

PROJET DE CALENDRIER DES SESSIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO, DU FIDA ET DU PAM, 2011-2012

		2011		2012
JANVIER	29^e COFI	31/01-04/02	27 ARC	30/01-1-3/02
FÉVRIER	105 CP* 136 CF* 137 CF* PAM FIDA/CG FIDA/IX (1)	8-9 8-9 10-11 14-18 19-20 21	PAM FIDA/CG 31 NERC	13-17 20-24 26/02-01/03
MARS	66 FIDA/CE* 92^e CQCJ 138 CF 106 CP	3 7-9 21-25 21-25	31 APRC 94 CQCJ 32 LARC	12-16 19-21 26-30
AVRIL	141^e CL 67 FIDA/CE*	11-15 19-20	FIDA/CA 28^e ERC	9-13 16-20
MAI	118 FIDA/CA* FIDA/CA* 107 CP* 139 CF*	3 9-13 16-17 30-31	140 CF 108 CP 69 CCP 23 COAG	7-11 7-11 21-23 23-26
JUIN	PAM FIDA/IX(2) 68 FIDA/CA 119 FIDA/CA* 37 C	6-10 13-14 16 20 25/06-02/07	PAM 144^e CL	4-8 11-15
JUILLET	142^e CL 34^e CODEX 69 FIDA/EC	4-5 7-9 (Genève) 12-13	35^e CODEX 30^e COFI	2-7 (Rome) 9-13
AOÛT				
SEPTEMBRE	120 FIDA/CA* FIDA/CA* AG 93^e CQCJ	8 12-16 13 21-23	95^e CQCJ FIDA/CA AG	10-12 10-14 18
OCTOBRE	70 ^e FIDA/CA* 140^e CSA 108 CP JMA 37^e CSA FIDA/IX (3)	7 10-14 10-14 17 (lundi) 18-22 24-25	21 COFO JMA 38 CSA 141 CF 109 CP	1-5 16 (mardi) 15-20 29/11-02/12 29/11-02/12
NOVEMBRE	PAM 121 ^e FIDA CA*/ 143^e CL	14-17 18 21-25	PAM 145^e CL	5-9 26-30
DÉCEMBRE	71 ^e FIDA/CE* FIDA/CA* FIDA/IX (4)*	2 12-14 15-16	FIDA/CA	10-14

Pâques: 24 avril 2011
 Ramadan: 1^{er}-30 août 2011
 Eid Al-Fitr: 30 août 2011
 Eid Al-Adha: 6 novembre 2011

Pâques: 8 avril 2012
 Ramadan: 20 juillet 2012-18 août 2012
 Eid Al-Fitr: 19 août 2012
 Eid Al-Adha: 26 octobre 2012

ARC Conférence régionale pour l'Afrique
 C Conférence
 CF Comité financier
 CP Comité du programme
 CQCJ Comité des questions constitutionnelles et juridiques
 CCP Comité des produits
 CSA Comité de la sécurité alimentaire mondiale
 CL Conseil
 COAG Comité de l'agriculture
 COFI Comité des pêches
 COFO Comité des forêts

CP Comité du Programme
 ERC Conférence régionale pour l'Europe
 FIDA/CA Conseil d'administration du FIDA
 FIDA/CA Comité d'audit du FIDA
 FIDA/CE Comité d'évaluation du FIDA
 FIDA/CG Conseil des gouverneurs du FIDA
 FIDA/IX Consultations relatives à la neuvième reconstitution des ressources du FIDA
 JMA Journée mondiale de l'alimentation
 LARC Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
 NERC Conférence régionale pour le Proche-Orient
 PAM Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial
 RM Réunion ministérielle

* Programmation modifiée par rapport au calendrier soumis à la session antérieure du Conseil.